

**944 (XXXV). Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: rapport intérimaire du Comité préparatoire**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport intérimaire du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le com-

merce et le développement (première session)<sup>15</sup> et approuve la recommandation qui figure au paragraphe 16 de ce rapport.

*1263<sup>e</sup> séance plénière,  
18 avril 1963.*

<sup>15</sup> *Ibid.*, trente-cinquième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3720.

## QUESTIONS SOCIALES

**933 (XXXV). Rapport de la Commission de la population**

### A

#### RAPPORT DE LA COMMISSION

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport de la Commission de la population (douzième session)<sup>16</sup>;

2. *Approuve* le programme de travail (annexe I) et l'ordre de priorité fixés dans le rapport.

*1248<sup>e</sup> séance plénière,  
5 avril 1963.*

### B

#### CONGRÈS MONDIAL DE LA POPULATION, 1965

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 820 C (XXXI) du 28 avril 1961, par laquelle il a approuvé la convocation d'un deuxième Congrès mondial de la population en 1964 ou 1965,

*Considérant* que l'Assemblée générale, par sa résolution 1838 (XVII) du 18 décembre 1962, a recommandé au deuxième Congrès mondial de la population de prêter une attention particulière aux rapports qui existent entre l'accroissement démographique et le développement économique et social, notamment dans les pays peu développés, et de s'efforcer d'obtenir que des experts de ces pays participent le plus possible à ses travaux,

*Prenant acte* du rapport de la Commission de la population sur sa douzième session<sup>17</sup>, du rapport de la Commission préparatoire du Congrès sur sa première session<sup>18</sup> et des rapports du Secrétaire général sur les plans pour le financement du Congrès<sup>19</sup>,

*Se félicitant* de la collaboration interorganisations qui s'est instituée au cours des travaux de préparation et d'organisation du Congrès,

1. *Prend note* des recommandations de la Commission préparatoire touchant les objectifs du Congrès;

<sup>16</sup> *Ibid.*, Supplément n° 2 (E/3723).

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> E/CONF/41/PC/1.

<sup>19</sup> E/CN.9/177 et Add.1.

2. *Prie* le Secrétaire général, lorsqu'il arrêtera ses plans pour le financement du deuxième Congrès mondial de la population:

a) De soutenir les efforts faits pour obtenir que des experts des pays peu développés participent le plus possible aux travaux du Congrès;

b) De poursuivre ses consultations avec les institutions spécialisées intéressées pour qu'elles participent le plus possible aux travaux du Congrès;

c) De demander dans ses projets de budget pour 1964, 1965 et 1966 les crédits voulus pour assurer la participation de l'Organisation des Nations Unies, avec l'espoir que l'Assemblée générale fournira les moyens nécessaires;

d) De poursuivre ses efforts en vue d'obtenir l'appui financier maximum des organisations non gouvernementales et des fondations;

3. *Prie en outre* le Secrétaire général:

a) De convoquer le Congrès en 1965;

b) De présenter au Conseil économique et social, lors de sa trente-sixième session, une recommandation sur le lieu de réunion du Congrès, en tenant compte:

i) De l'offre généreuse faite par le Gouvernement yougoslave et des termes de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1957, relative au plan des conférences;

ii) De la recommandation consignée dans le rapport de la Commission de la population sur les travaux de sa onzième session<sup>20</sup> et soulignant l'intérêt qu'il y aurait à tenir le Congrès dans un pays sous-développé;

iii) Du fait que la Commission préparatoire a suggéré de donner la préférence à un pays d'Afrique ou d'Amérique latine;

iv) Des résultats des nouveaux efforts qui seront faits pour savoir si les gouvernements des divers pays s'intéressent à l'organisation du Congrès et seraient en mesure de s'en charger;

c) De donner la préférence à Genève comme lieu de réunion du Congrès s'il est recommandé de le tenir dans des locaux des Nations Unies.

*1248<sup>e</sup> séance plénière,  
5 avril 1963.*

<sup>20</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, Supplément n° 3 (E/3451 et Corr.1).